



Ministère de la Santé et des Solidarités

DGS/DESUS	URGENT CANICULE	MESSAGE D'INSTRUCTION	
Date et heures de remise	Message n°	Nombre de pages	Transmis par
20 juillet 2006 - 18h.00	14	2	mail

Destinataires pour action :

- COGIC, DGS, DGAS, SICOM, DHOS, InVS, AFSSAPS, METEO France, DGS-COM, DHOS-ALERTE
- COZ concernés
- Préfectures : 01, 06, 07, 13, 21, 25, 26, 30, 34, 38, 39, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 88, 90, 92, 93, 94,
- DDASS 01, 06, 07, 13, 21, 25, 26, 30, 34, 38, 39, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 88, 90, 92, 93, 94,
- Préfectures : 16, 17, 33, 47, 49, 85
- DDASS : 16, 17, 33, 47, 49, 85
- DRASS 25, 39, 13, 69, 75, 67, 34, 21, 44, 33, 86
- ARH 25, 39, 13, 69, 75, 67, 34, 21, 44, 33, 86
- CIRE concernées

Objet : canicule : situation du jeudi 20 juillet à 16h et prévisions.

Maintien de températures élevées sur le tiers Est de la France. Une nouvelle dégradation est attendue vendredi par l'Ouest. Retour du beau temps à partir de dimanche. Retour de températures élevées en début de semaine prochaine sur une grande partie du territoire.

Carte de vigilance Météo-France de ce jour à 16h.

Les départements qui apparaissent en orange "canicule" sont :

BOUCHES DU RHONE, ALPES MARITIMES
HAUT RHIN et BAS RHIN
DOUBS, JURA et TERRITOIRE DE BELFORT
SAONE ET LOIRE
RHONE, AIN, ISERE, SAVOIE et HAUTE SAVOIE
GARD, VAUCLUSE et HERAULT
ARDECHE et DROME
COTE D'OR, NIEVRE
MEURTHE ET MOSELLE, MEUSE, MOSELLE et VOSGES
HAUTE SAONE.

Situation sanitaire :

Presque partout l'activité reste soutenue. Quelques nouveaux décès imputables à la canicule, ou pour lesquels la canicule a été un élément aggravant (sous réserve de confirmation). Dans de nombreux départements les services d'urgence signalent une augmentation des passages de personnes âgées. Augmentation aussi dans certains services de pédiatrie.

La BSPP signale une nette augmentation, sur la semaine, des sorties pour secours aux personnes.

Les informations sanitaires doivent remonter régulièrement par les CIRE qui transmettent un bulletin de situation aux DDASS et aux préfets des départements de leur circonscription. Chaque décès apparaissant comme lié à la canicule (avant expertise) doit faire l'objet d'un message particulier au PC santé (dgs-alerte@sante.gouv.fr) en précisant l'origine de la personne décédée (maison de retraite, voie publique, domicile).

En cas de phénomène sanitaire constaté localement dans un de ces départements en dehors des heures ouvrables les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

En conséquence, le Ministre de la Santé et des Solidarités recommande :

- 1) Le maintien au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) de leur plan canicule, pour les départements de ALPES MARITIMES, BOUCHES du RHONE et RHONE
BAS RHIN, HAUT RHIN,
DOUBS, JURA, TERRITOIRE DE BELFORT
SAONE ET LOIRE
AIN, ISERE, SAVOIE, HAUTE SAVOIE.
Le maintien également pour PARIS, les HAUTS DE SEINE, SEINE SAINT DENIS et VAL DE MARNE, bien que ces départements n'apparaissent plus en orange sur la carte de vigilance de Météo-France.
- 2) le passage au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) des départements :
GARD, VAUCLUSE et HERAULT
ARDECHE et DROME
COTE D'OR, NIEVRE
MEURTHE ET MOSELLE, MEUSE, MOSELLE et VOSGES
HAUTE SAONE.

Il est demandé aux préfets de ces départements, sur instruction du Ministre de la Santé et des Solidarités, de diffuser les messages de prévention de l'INPES, en réquisitionnant, pour les spots audio, les stations locales de Radio France, et pour les spots vidéo, les chaînes de télévision locales des départements concernés. Cette demande est également à adresser aux chaînes d'Autoroute (si nécessaire, Contacter le SICOM au 01.40.56.80.21). S'agissant des spots TV sur France 3 région, la procédure de réquisition est effectuée par le ministre de la santé.

Il est instamment demandé aux Préfets de tous les départements placés en vigilance orange "canicule" de se rapprocher des maires des communes importantes de leur département pour s'assurer auprès d'eux que les personnes isolées, âgées ou invalides, inscrites sur le registre communal ont bien été contactées.

- 3) le retour en veille saisonnière des départements :
CHARENTE, CHARENTE MARITIME, GIRONDE, LOT ET GARONNE, MAINE ET LOIRE ET VENDEE dans lesquels les indices biométéorologiques des trois jours à venir ne justifient plus un maintien au niveau MIGA. Ces départements cependant maintiendront un haut niveau de vigilance sanitaire, eu égard aux journées de grosse chaleur qu'ils viennent de connaître.

La décision des Préfets, lorsqu'elle s'écarte des présentes recommandations, devra être communiquée avec son argumentaire au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :

- dgs-alerte@sante.gouv.fr pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- sacs@invs.sante.fr pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

La prochaine conférence téléphonique est organisée par le PC Santé du ministère, pour l'ensemble des départements pour action, avec InVS et Météo-France, vendredi 21 juillet à **15h. 30**.

Le n° d'appel est le **01 72 28 30 01** et le code d'accès **601536#**

Le Directeur général de la Santé
Professeur Didier HOUSSIN

P/o Pascal LEPRETRE
Conseiller technique "Opération"
Département des situations d'urgence sanitaires
Direction générale de la santé

